

Conditions Générales de Vente – Organisme de Formation

1. Désignation

SECURIS Formation, organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro 24450414845, dont le siège social est situé à Fleury les Aubrais, - 30B rue de la Sente, conçoit, propose et dispense des formations intra-entreprises, inter-entreprises, ainsi que des parcours de formation à distance sur l'ensemble de la région Centre.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation dispensées par SECURIS Formation. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV. Celles-ci prévalent sur tout autre document émanant du client, notamment ses propres conditions générales d'achat.

3. Modalités d'inscription et de commande

Pour chaque formation, SECURIS Formation adresse un devis au client. La commande est considérée comme validée à réception du devis signé et tamponné, portant la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Une convention de formation ou un contrat de formation est établi conformément à la législation en vigueur. En cas de financement par un OPCO ou tout autre tiers, il appartient au client de s'assurer de l'obtention de cet accord avant le démarrage de la formation.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Ils incluent la prestation pédagogique, le déplacement et les frais de bouche du formateur, les supports de formation et, le cas échéant, les frais d'évaluation. Ne sont pas inclus :

- Les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration des stagiaires.
- Les frais de location de salles pour les formations intra-entreprises.

Le paiement s'effectue à réception de la facture et au comptant, sauf conditions particulières préalablement acceptées par SECURIS Formation. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux légal seront appliquées.

L'absence d'un ou plusieurs stagiaires, partielle ou totale, ne donne lieu à aucune réduction sur le prix final de la prestation.

5. Modalités de prise en charge

Lorsque le financement est assuré par un OPCO ou tout autre organisme tiers, il incombe au client de s'assurer de la transmission à SECURIS Formation de l'accord de prise en charge avant le début de la formation. En l'absence de cet accord, l'intégralité des frais de formation sera facturée au client.

En cas de prise en charge partielle, le solde sera facturé directement au client.

6. Annulation et report

6.1. Par le client

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit (email ou courrier) et adressée à [\[adresse e-mail/contact\]](#).

- En cas d'annulation reçue plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, aucune pénalité ne sera appliquée.
- En cas d'annulation entre 10 et 5 jours ouvrés avant la formation, 50 % des frais de formation seront facturés.
- En cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés, l'intégralité des frais sera due.

Le report d'une formation peut être accepté sous réserve d'une notification au moins 8 jours avant la date initiale, et sous réserve des disponibilités.

6.2. Par SECURIS Formation

En cas d'annulation pour des raisons exceptionnelles (force majeure, indisponibilité imprévue du formateur), SECURIS Formation s'engage à proposer une nouvelle date ou un remboursement intégral.

7. Exécution du contrat

7.1. Conformité

Les engagements de SECURIS Formation constituent une obligation de moyen. Les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles applicables à SECURIS Formation et, le cas échéant, des termes de la convention signée entre les parties. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client lors de la réalisation des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

SECURIS Formation se réserve le droit d'exécuter sa prestation tant par son personnel en interne que par l'appel à des prestataires extérieurs. Le prestataire extérieur se verra mettre à sa charge les mêmes engagements que ceux mis à la charge de SECURIS Formation, notamment en matière de normes de qualité et de protection des données personnelles.

7.2. Obligation de confidentialité

Les parties peuvent être amenées à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution de la prestation.

Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à l'enseignement, à sa mise en pratique, à des études, des produits ou des développements, des plans, des modélisations et/ou produits couverts ou non par des droits de propriété intellectuelle, que ces informations soient communiquées par écrit, y compris sous forme de schéma ou de note explicative, ou oralement.

Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations, telles que ci-dessus définies, communiquées volontairement ou non par une partie ou dont une partie aurait pris connaissance à l'insu de son partenaire.

La partie ayant pris connaissance de ces informations confidentielles ne pourra les communiquer, sous quelque forme que ce soit, à quiconque. Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée. Avec l'accord préalable du Client, SECURIS Formation pourra utiliser le logo de ce dernier à des fins de communication commerciale.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, qu'ils soient sous format papier, numérique ou audiovisuel, restent la propriété exclusive de SECURIS Formation. Toute reproduction, diffusion ou exploitation, même partielle, est strictement interdite sans autorisation préalable.

9. Responsabilité

SECURIS Formation s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité des formations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommage causé par un tiers, par le client, ou en cas de force majeure.

La responsabilité de SECURIS Formation ne pourra pas être engagée notamment :

*en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations si cette dernière résulte d'un fait du client ou d'un cas de force majeure.,

* en cas de difficultés d'exécution dues à des informations erronées données par le client sur ses besoins de formation, son personnel, les besoins sur les modalités de la formation, etc...

*en cas d'utilisation frauduleuse ou erronée des informations délivrées lors de la session de formation, par le Client et ses stagiaires.

En outre, la responsabilité de SECURIS Formation ne pourra être engagée si le client a commandé une prestation malgré un avis contraire de SECURIS Formation sur les conditions de formation inhérentes au client (ex : stagiaire n'ayant pas les prérequis nécessaires pour suivre la formation, locaux du client non adapté...)

10. Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles communiquées par le client sont traitées dans le cadre strict de la gestion administrative et commerciale des formations. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il peut exercer par écrit à [\[adresse de contact\]](#).

11. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de SECURIS Formation, après tentative de règlement amiable.

Fait à Fleury Les Aubrais, le 26.05.2025

Signature du représentant légal de SECURIS FORMATION

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a horizontal stroke.